



Assurance-Crédit

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Articles R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Nous, soussignés (dénomination)
(Organisme de garantie collective,
établissement de crédit, entreprise
d'assurance ou groupement, répondant
aux conditions prévues par les articles
R. 211-26 et R. 211-29 du Code du
tourisme)

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT

Adresse
Représenté par (Nom, prénoms)
Qualité

5, rue du Centre - 93199 Noisy-Le-Grand Cedex
Monsieur Jean-Michel PERES
Directeur Général

Déclarons par la présente et en vertu du contrat n° **4000713448/1**, nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique

GRAZIELLA ET AUDE VOYAGES

Adresse
SIREN

3 Avenue du Moulinat
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
794 487 926

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015 relatif à la garantie financière des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours

La présente garantie est valable du **1er janvier 2017** au **31 décembre 2017**.

La garantie financière s'étend aux activités exercées par les établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise / l'organisme immatriculé) ou aux associations /organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée)

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R. 211-33 du Code du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Noisy-le-Grand, le 29 novembre 2016.

Signature et cachet

Groupama Assurance-Crédit

Siège Social : 8-10, rue d'Astorg
75008 PARIS

Bureaux : 5, rue du Centre
93199 NOISY LE GRAND Cedex

SA au capital de 20 000 000 Euros
RCS Paris B 380 810 283

Entreprise régie par le Code des Assurances